

Image not found or type unknown



Assiter au jugement de mon divorce ?

Par **Visiteur**, le **10/06/2019** à **15:52**

Bonjour . Nous avons reçu l'ordonnance de non conciliation . Mon avocate ne peut ou ne veux pas me répondre , quand aura lieux le délibéré pour le divorce . J'aimerais assister à cette audience , elle me dit que ce n'est pas possible ! D'autre part , est-il vrai , que la pension compensatoire doit être demander avant l'audience du divorce . En fait j'ai très peu de réponse de mon avocate , je me sens plutôt délaissée par elle . Pour elle rien ne nécessite un RDV .. rnrnMerci de m'avoir lu .. Espère avoir une réponse assez rapidement .